

ANNEXE

État des actes accomplis pour le compte de la société en formation

Dénomination de la société : A&K COSMETIQUE AND BAZAR

Forme : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Siège social : 3 Boulevard De La Gare, 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER

Capital social : 1 000 €

Objet social : Bazar, vente de cosmétiques, et tous produits non réglementés.

Je soussigné Madame JOHN BOWCOW Jeyanthakumari née ANTHONIPPILLAI agissant en qualité de fondateur, déclare avoir accompli les actes suivants pour le compte de la société susvisée, en formation, avant son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés :

- L'ouverture d'un compte bancaire pour le dépôt du capital social,
- Le dépôt du capital social,
- La signature des statuts en date du 2 Mars 2026,
- La signature du bail commercial,
- La demande d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL.

Ces engagements seront repris de plein droit par la société une fois immatriculée, conformément à l'article L. 210-6 du Code de commerce.

Fait à BOISSY-SAINT-LÉGER le 02/03/2026

Signature de l'associé

(Mention manuscrite : "Bon pour accomplissement d'actes pour le compte de la société en formation")

Bon pour accomplissement d'actes pour le compte de la
société en formation

Monsieur JOHN BOWCOW Johnnet Keneddy

Madame JOHN BOWCOW Jeyanthakuma

J.B. Johnnet

J. Jeya

ANNEXE

État des actes accomplis pour le compte de la société en formation

Dénomination de la société : A&K COSMETIQUE AND BAZAR

Forme : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Siège social : 3 Boulevard De La Gare, 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER

Capital social : 1 000 €

Objet social : Bazar, vente de cosmétiques, et tous produits non réglementés.

Je soussigné Madame JOHN BOWCOW Jeyananthakumari née ANTHONIPPILLAI agissant en qualité de fondateur, déclare avoir accompli les actes suivants pour le compte de la société susvisée, en formation, avant son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés :

- L'ouverture d'un compte bancaire pour le dépôt du capital social,
- Le dépôt du capital social,
- La signature des statuts en date du 2 Mars 2026,
- La signature du bail commercial,
- La demande d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL.

Ces engagements seront repris de plein droit par la société une fois immatriculée, conformément à l'article L. 210-6 du Code de commerce.

Fait à BOISSY-SAINT-LÉGER le 14/04/2026

Signature de l'associé

(Mention manuscrite : "Bon pour accomplissement d'actes pour le compte de la société en formation")

Bon pour accomplissement d'actes pour le compte de la
société en formation

Monsieur JOHN BOWCOW Johnnet Keneddy

Madame JOHN BOWCOW Jeyananthakuma

J.B. Johnnet

J. Jeya